

LA FEUILLE D'ORME



N°34 hiver 2016

L'éditorial du maire

En ce début d'année 2017, deux évènements importants pour les habitants de la commune sont à signaler:
-A partir du 1^{er} janvier, la collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères se trouvera modifiée. Vous trouverez toutes les explications nécessaires dans les 2 pages intérieures de ce bulletin.

-Du jeudi 19 janvier au samedi 18 février se déroulera le recensement de la population des Ulmes. Je vous demande donc pendant cette période d'accueillir chaleureusement notre agent recenseur, M. Claude AUDEBRAND. Vous trouverez de plus amples renseignements en dernière page.

A noter également la prochaine campagne de destruction de frelons asiatiques à partir de mars. Les ulmois désirant le prêt d'un piège sont invités à s'inscrire à la mairie.

A toutes et à tous, votre maire et le Conseil Municipal souhaitent de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.
Didier GUILLAUME

Dates à retenir

- Vœux communaux le vendredi 13 janvier à 20h30 à la salle des fêtes du Mousseau.
- AG du Comité des Fêtes le mercredi 18 janvier à 20H30 à la salle de la Maligny.
- Repas communal des aînés le dimanche 23 avril à la salle des fêtes du Mousseau.

Informations diverses

- Le samedi 31 décembre, une permanence sera assurée à la mairie de 10H à 12H, afin de recevoir les dernières demandes d'inscription sur les listes électorales.
- Les travaux de réfection du réseau d'eau potable de la rue des Tilleuls et de la rue des Moulins débuteront le 3 janvier pour une durée d'environ 2 mois.
- La directrice de l'école maternelle des "3 Ormes" rappelle qu'une préinscription des enfants nés en 2014 est en cours pour la rentrée de septembre 2017.
- Le dépôt de déchets verts est fermé pour l'hiver. La clé reste à votre disposition auprès des services techniques de la commune.

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (Adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE AU 1^{ER} JANVIER 2017

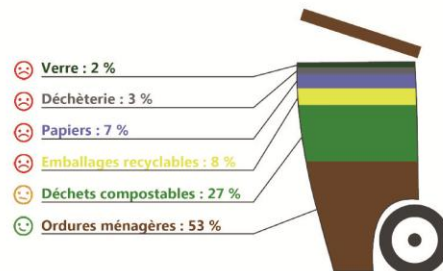
POURQUOI ?

Suite à la demande du Comité Syndical du SMITOM, une étude d'optimisation du service de collecte a été réalisée ainsi qu'une étude de caractérisation (étude de la composition des ordures ménagères).

Les résultats de ces études ont démontré que des changements pouvaient être effectués afin d'optimiser les collectes des déchets (voir schéma à droite).

UN NOUVEAU GUIDE DU TRI AINSI QUE LE CALENDRIER DE COLLECTE SERONT DISTRIBUÉS DANS LES BOÎTES AUX LETTRES EN FIN D'ANNÉE.

RÉSULTATS DU CONTENU D'UN BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



LES EMBALLAGES RECYCLABLES

A partir du 1^{er} janvier, **TOUS les emballages en plastique** (alimentaires et non-alimentaires) se trient dans le bac jaune avec les emballages métalliques, les cartons et les briques alimentaires.

ATTENTION : ils doivent être vidés et non-imbriqués.

NOUVEAU !



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Suite la distribution des bacs marrons, il a été constaté que **45 % des bacs** sont présentés à la collecte 1 semaine sur 2. De plus, grâce à l'extension des consignes de tri, **13 % du volume du bac à ordures ménagères** seront transférés dans le bac à emballages.

Pour ces différentes raisons, **la collecte en porte en porte des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours**, en même temps que les emballages. Les jours de collecte pourront également être modifiés.

Quelques points d'apports volontaires, avec contrôle d'accès, seront installés pour les emballages recyclables et pour les ordures ménagères afin de répondre aux situations particulières de collectes.



LE VERRE

La collecte du verre se fera toujours en apport volontaire et les consignes de tri n'évoluent pas.

La liste des emplacements sera disponible sur le site internet du SMITOM courant décembre 2016.

Pour faciliter votre geste de tri, le SMITOM distribue gratuitement un sac de précollecte.

Ils sont disponibles à l'accueil du SMITOM ou dans les mairies du territoire.



LES PAPIERS

La collecte de tous les papiers se fera en point d'apport volontaire, au même titre que le verre.



Un sac de précollecte du papier est à votre disposition au SMITOM ou dans les mairies.

La liste des emplacements sera disponible sur le site internet du SMITOM courant décembre 2016.

Ce mode de collecte a l'avantage de ne pas devoir dépendre du jour de collecte mensuel actuel et de pouvoir déposer ses papiers au moment voulu.



LES DÉCHÈTERIES

Les horaires des déchèteries seront modifiés afin de répondre aux éventuelles augmentations d'affluences.

	GENNES		DOUÉ-LA-FONTAINE		THOUARÇÉ	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h30		14h - 17h30	9h - 12h	
Mardi				14h - 17h30	9h - 12h	
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h30	10h - 12h	14h - 17h30		14h - 17h30
Jeudi				14h - 17h30		
Vendredi		14h - 18h	10h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30

POUR ALLER PLUS LOIN

COMPOSTAGE



BROYAGE



ÉVITER LE JETABLE



STOP-PUB



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Pour plus de renseignements, contactez le SMITOM Sud-Saumurois au 02 41 59 61 73 ou rendez-vous sur www.smitom-sudsaumurois.com



ORDURES MÉNAGÈRES



Restes alimentaires



Vaisselle cassée



Textiles hygiéniques



Objets en plastique

EN SAC DANS LE BAC

EMBALLAGES RECYCLABLES (vidés et non imbriqués)



Emballages métalliques



Cartons et briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique



Tous les autres emballages en plastique



EN VRAC DANS LE BAC



TOUS LES PAPIERS



Publicités et prospectus



Journaux et magazines



Catalogues et annuaires



Courriers et lettres



Livres et cahiers



Enveloppes et papiers

APPORT VOLONTAIRE

EMBALLAGES EN VERRE



Pots et bocaux



Bouteilles



APPORT VOLONTAIRE

JOURS DE COLLECTE



LES ULMES

Mercredi Semaine Paire

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES RECYCLABLES S'EFFECTUE LE MÊME JOUR (TOUS LES 15 JOURS).



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
Contactez-nous au 02 41 59 61 73



Pour mémoire, les premières dates de collecte de l'année 2017

Mercredi 11 janvier - Mercredi 25 janvier - Mercredi 08 février
Mercredi 22 février - Mercredi 08 mars - Mercredi 22 mars
Mercredi 05 avril - **Judi 20 avril - Judi 04 mai**
Mercredi 17 mai - Mercredi 31 mai - Mercredi 14 juin



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Claude AUDEBRAND

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr